

Lancement du dispositif de télé-procuration « MAPROCURATION.FR » à compter du 06 avril 2021

L'usager bénéficie d'une démarche simplifiée et d'un suivi amélioré de sa demande : il est informé, à chaque étape, de l'avancée de sa démarche et est ainsi assuré que sa procuration sera prise en compte.

Quelles sont les étapes de maprocuration :

Rendez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr et authentifiez-vous via FranceConnect

- 1. Saisissez votre demande de procuration sur Maprocuration.**
- 2. Rendez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police pour faire valider votre procuration.** *Pour effectuer cette démarche, vous devrez présenter une pièce d'identité et donner votre référence de demande Maprocuration (constituée d'un mélange de 6 chiffres et lettres) qui vous a été transmise par courriel. Il n'est pas nécessaire d'imprimer le message que vous avez reçu ou l'écran récapitulatif. Vous n'avez pas besoin de la pièce d'identité de votre mandataire.*
- 3. Une fois que vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.**

Qui peut utiliser maprocuration :

Maprocuration est réservé aux électeurs français inscrits sur les listes électorales communales et, aux ressortissants de l'Union européenne inscrits sur les listes électorales complémentaires (pour les élections municipales ou européennes). A ce stade, les électeurs français inscrits sur les listes électorales consulaires ne peuvent pas utiliser Maprocuration.

Comment se connecter à maprocuration :

Le site est compatible avec l'ensemble des navigateurs. Le site est accessible à partir d'internet sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Validation obligatoire de votre procuration dans un Commissariat ou une Gendarmerie:

Comme indiqué dans le message qui vous sera transmis, vous devez impérativement vous rendre dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie pour faire valider votre procuration. En effet, pour éviter les risques de fraude, il est indispensable qu'un policier ou un gendarme habilité par le juge contrôle votre identité et s'assure de votre libre consentement. Votre mandataire n'a pas à se déplacer avec vous.

NOTA :

Pourquoi utiliser « FranceConnect » pour se connecter:

FranceConnect est la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion des citoyens à plus de 700 services en ligne. FranceConnect vous évite de créer un nouveau compte et permet de sécuriser l'accès à Maprocuration. Il est actuellement utilisé par plus de 20 millions de personnes.

Comment se connecter à « FranceConnect »:

Etape 1: cliquez sur le bouton «s'identifier avec FranceConnect»

Etape 2: choisissez un compte parmi ceux disponibles: impots.gouv.fr, ameli.fr, identité numérique de la Poste, mobile Connect et moi (opérateur Orange), msa.fr, Alicem

Etape 3: renseignez votre identifiant et le mot de passe associés au compte que vous avez sélectionné.

Etape 4: FranceConnect vous confirme que la connexion est établie; vous pouvez poursuivre votre navigation sur le site Maprocuration sans avoir à ressaisir votre état civil.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la FAQ de FranceConnect: <https://franceconnect.gouv.fr/>